

Rapport préliminaire

Rapport du premier audit technique de la Sous-Composante d'Intervention sur les Dégâts Cycloniques

1 au 18 octobre 2004

**Résumé des constats et recommandations
à compléter du 27 au 30/10**

**Marc Van Imschoot
Consultant**

REMERCIEMENTS

La mission d'audit remercie M. Davida RAJAON, Directeur Général du FID, M. Rasendra RATSIMA, Directeur de Projets, les Directions Régionales et tous les cadres supérieurs et techniques du FID pour la bonne organisation de la mission d'audit et l'appui logistique fourni, leur collaboration et la franchise des échanges de vue. Puis, l'auditeur tient à remercier également l'UNICEF, les autorités locales et les ONG pour leur disponibilité et l'excellent accueil qui lui a été réservé.

L'auditeur tient à souligner qu'il est seul responsable du contenu du rapport et que les conclusions et les recommandations du rapport n'engagent pas la Banque Mondiale.

Table des matières

	page
Table des matières.....	1
Sigles et abréviations	3
PREFACE	4
PARTIE A - RAPPORT PRINCIPAL	5
1. Méthodologie	5
2. Eligibilité des sous-projets retenus	6
3. Conception	7
4. Réalisations	8
4.1 Qualité des travaux	8
4.2 Délai d'exécution	8
5. Passation des marchés	9
6. Coût des études et des travaux	11
7. Entretien et fonctionnement	12
8. Leçons principales	13
9. Programme de la 2^{ième} mission d'audit	13
PARTIE B - PROJETS DU PROGRAMME CYCLONIQUES DU FID VISITES	14
Projet 1 Réhabilitation 7 salles de classe + bureaux du Lycée Mixte Tanambao Lot 01	15
Projet 2 Réhabilitation du tribunal à Antalaha (Salle d'audience et Bureau du Président)	18
Projet 3 Assainissement et nettoyage plage Ancien port – Hôtel Nanie	21
Projets 4 et 5 Réhabilitation des pistes Antalaha-Ambohisara (8,37 km) et Ambohisara-Antombana (18,40 km)	24
Projet 6 Reconstruction EPP Ambohitsara	26
Projet 7 Réhabilitation du CSB 2 (PMI) à Antalaha	28
Projet 8 Réhabilitation 6 salles de classe répartis sur 3 bâtiments du CEG Antanifotsy	30
Projet 9 Reconstruction de l'EPP Antaimby (4 salles de classe) répartis sur 2 bâtiments	33
Projet 10 Réhabilitation du marché d'Antanifotsy	35
Projet 11 Réhabilitation du CSB 2 (PMI) à Fénériver Est	38
Projet 12 Projet de protection sociale (travaux d'assainissement de la piste vers l'EPP Amparatanana, création de latrines et d'espaces verts)	40
Projet 13 Reconstruction EPP Andranofeno	42
Projet 14 Reconstruction CSB 1 Rantolava	44
Projet 15 Reconstruction de l'école Shalom FJKM à Antsiranambanja	47
Projet 16 Projet de protection sociale (assainissement d'une partie de la ville, enlèvement des ordures et réhabilitation de deux pistes à Soanierana Ivongo et une piste à Tanambao Matsokely	49
Projet 17 Construction neuve d'une EPP à Tanambao Matsokely	51

Projet 18	Reconstruction EPP Andavaniobe	53
Projet 19	Réhabilitation CEG Ampasimbe.....	55
Projet 20	Reconstruction EPP Saranonjana.....	57
Projet 21	Réhabilitation du bureau de la commune de Faratsiho	60
Projet 22	Reconstruction de l'EPP à Antohomadio	62
Projet 23	Réhabilitation de l'EPP à Antanifotsy	65

ANNEXES

Annexe 1 :	Termes de référence de la mission d'audit	67
Annexe 2 :	Programme de la mission d'audit	71
Annexe 3 :	Liste des personnes rencontrées.....	72
Annexe 4 :	Comparaison des prix des matériaux de construction.....	73

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Adduction d'eau potable
AO	Appel d'offres
BE	Bureau d'études
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CEG	Collège d'Enseignement Général
CNS	Comité National de Secours
CSB	Centre de Santé de Base
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Dégâts Cycloniques
DRA	Direction Régionale du FID Toamasina
DG	Direction Générale du FID
DRD	Direction Régionale du FID Antsiranana
DRT	Direction Régionale du FID Antananarivo
EPP	Ecole Primaire Publique
FDC	Projet Financement direct aux Communes
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FMG	Franc Malgache
FRAM	Associations des parents d'élèves
HIEQ	Haute Intensité d'Equipement
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDA	International Development Agency
IEC	Information, Education et Communication
MFMG	Millions FMG
MT	Mémoire Technique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCC	Projet Communautaire Classique
PC MOD	Projet Communautaire en maîtrise d'ouvrage déléguée
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Promotion Maternelle et Infantile
PPI	Petit périmètre irrigué
TDR	Termes des références
USD éq	Dollar Américain équivalent

Taux de change

Taux de change pendant l'audit (octobre 2004) : 1 USD ~ 10.250 FMG

PREFACE

Un premier audit technique des activités post-cycloniques, mis en place par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), a été effectué du 1 au 18 octobre 2004 par le consultant Marc Van Imschoot. Il est prévu que le Consultant visitera Madagascar 3 fois pendant la période du crédit supplémentaire (2^{ème} audit programmé en décembre 2004 et 3^{ème} en juin 2005). Chaque visite durera 2 semaines pendant lesquelles le consultant est demandé d'être régulièrement présent aux Bureaux du FID (à la fois au Bureau du FID Direction Générale et aux Bureaux des Directions Régionales du FID) pour examiner les dossiers des sous-projets et aller sur le terrain.

L'objectif de ces audits périodiques consiste à donner une opinion professionnelle sur : (i) la conception technique des sous-projets ; (ii) la pertinence des méthodes de mise en œuvre ; (iii) la qualité de la construction ; (iv) l'analyse des coûts ; (v) l'applicabilité de l'HIMO aux sous-projets ainsi que la performance des ONGs ; (vi) l'examen des rapports techniques des parties prenantes : FID, Consultant, ONG, Communautés etc. et (vii) l'impact des travaux sur l'environnement et sur le plan social.

Après un briefing de la mission par la Direction Générale du FID et l'analyse des documents de référence (le Rapport final de la Situation Nationale des Dégâts Cycloniques du FID et « Supplementary Credit Document » de la BM), la première semaine a été consacrée à la visite d'une dizaine de sous-projets dans la zone la plus touchée par les cyclones Elita et Gafilo, le fivondronana (district) d'Antalaha ainsi que Sambava (moyennement touché) situés sur la côte Nord-Est dans la province d'Antsiranana. Lors de ces visites, la justification des activités, le coût, la qualité et le délai d'exécution des travaux, et les dossiers techniques ont été vérifiés. En même temps, des interviews ont été menées auprès des bénéficiaires en vue de connaître leur propre appréciation sur les activités menées par le FID. Des réunions ont été organisées avec quelques ONG stratégiques (CARE, SAF/FJKM et STK), responsables de la mise en place de plusieurs projets communautaires dans ces fivondronana et UNICEF à Antananarivo.

La deuxième semaine a été réservée à la visite de plusieurs sous-projets localisés dans les provinces de Toamasina (3 jours) et d'Antananarivo (2 jours), qui en général ont été moins touchés par les deux cyclones tropicaux - Elita et Gafilo. Finalement, les constats et les recommandations formulées par la mission ont été discutés à la fin de la mission avec les cadres supérieurs de la DG du FID.

Le rapport du premier audit technique est scindé en deux parties :

La partie A, comprenant un rapport principal qui comporte l'analyse des constats, l'évaluation des différents aspects relatifs aux activités post-cycloniques et la raison des recommandations;

La partie B, dans laquelle figurent une description détaillée des constats faits sur terrain appuyés par des illustrations et, sous forme de fiches, toutes les données sur les activités vérifiées.

Cette dernière partie s'adresse particulièrement aux Directions Régionales du FID qui ont été visitées pendant cette mission. Les termes de référence, l'itinéraire de la mission ainsi que la liste des personnes rencontrées se trouvent en annexes 1,2 et 3 du rapport.

Les trois autres provinces (Majahanga, Fianarantsoa et Toliary) seront visitées lors de la deuxième mission d'audit en décembre 2004, tandis que la dernière mission en juin 2005 sera effectuée dans les provinces où il y a le plus d'activités (ou de plus de problèmes) en accord avec la Direction Générale du FID.

PARTIE A - RAPPORT PRINCIPAL

1. METHODOLOGIE

L'échantillon de sous-projets a été choisi librement par l'auditeur en vue d'obtenir la plus grande diversification possible:

- sous-projets d'infrastructure de différentes catégories (infrastructures sociales et sanitaires, bâtiments administratifs, infrastructures de désenclavement, infrastructures productives et de protection de l'environnement);
- sous-projets localisés dans des fivondronana (districts) fortement touchés et moyennement touchés ;
- sous-projets en différente phase d'avancement (travaux achevés et en cours);
- sous-projets réalisés par les associations de base, des tâcherons et à l'entreprise ;
- sous-projets pour lesquels le FID est maître d'ouvrage délégué et sous-projets réalisés par le biais des ONG stratégiques¹.

Sur la base d'une liste de sous-projets réalisés dans le cadre des activités post-cycloniques (projets DC) présentée par le FID au consultant, une première sélection des sous-projets a été faite. Ensuite, un programme de visite de terrain a été établi avec chaque Direction Régionale et une liste finale des sous-projets a été retenue tenant compte de l'éloignement des sous-projets et la contrainte de temps. L'échantillon obtenu ainsi est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 1: Echantillon de l'audit

Type de sous-projets par Direction Régionale (DR)	Nombre de projets	Echantillon pour le premier audit technique	
		Responsable	Mode d'exécution
DR d'Antsiranana (DRD)			
- Infrastructure scolaire	4	FID	à l'entreprise
- Infrastructure sanitaire	1	ONG strat.	par des tâcherons
- Bâtiment administratif	1	FID	a l'entreprise
- Pistes rurales	2	ONG strat.	en régie
- Marchés	1	ONG strat.	par des tâcherons
- Protection de l'environnement	1	FID	par des associations de base
DR de Toamasina (DRA)			
- Infrastructure scolaire	3	FID	à l'entreprise
	3	ONG strat.	par des tâcherons
- Infrastructure sanitaire	1	FID	à l'entreprise
	1	ONG strat.	par des tâcherons
- Protection sociale (pistes rurales accompagnées d'autres petits aménagements)	2	ONG strat.	en régie avec la main-d'œuvre locale
DR d'Antananarivo (DRT)			
- Infrastructure scolaire	1	FID	à l'entreprise
	1	ONG strat.	par des tâcherons
- Bâtiment administratif	1	FID	a l'entreprise
Nombre total de sous-projets audités:	23		

Plusieurs autres sous-projets qui se trouvaient sur le circuit des projets sélectionnés ont également été visités sans qu'ils soient mentionnés dans le rapport. En résumé, une trentaine de sous-projets localisés

¹ Par ONG stratégique, on entend des partenaires de relais du FID (nationaux et internationaux) avec lesquels le FID a signé un contrat comprenant un programme d'intervention sur les dégâts cycloniques, tenant compte de leur présence sur le terrain dans certaines régions et leur savoir-faire.

dans les trois provinces ont été visitée pendant cet audit des activités post-cycloniques permettant de faire une première évaluation de ce programme particulier du FID.

La synthèse de l'examen des pièces écrites des projets, des observations faites pendant les visites de terrain et des discussions tenues avec les partenaires du FID et les bénéficiaires, est présentée dans les chapitres suivants.

2. ELIGIBILITE DES SOUS-PROJETS RETENUS

L'éligibilité des 23 sous-projets audités a été vérifiée sur la base : (i) des constats faits sur le terrain ; (ii) les photos prises par les BE juste après le passage des cyclones et (iii) des interviews menés auprès des bénéficiaires (autorités communales, directeurs des écoles etc.). Puis, le consultant a examiné si le sous-projet faisant partie de la liste des projets DC approuvée par le Comité National de Secours (CNS) et répondait aux critères d'éligibilité figurant dans le Tome III Exécution par le FID en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée des Projets Communautaires et les procédures particulières applicables à la Sous Composante Dégâts Cycloniques.

Il est à rappeler que quatre types d'intervention étaient éligibles :

- Filet de sécurité (réalisation des travaux en HIMO) ;
- Réhabilitation ou reconstruction des infrastructures sociales, économiques et productives (écoles, CSB, AEP, MPI) y compris des bâtiments administratifs (bureaux des communes, postes gendarmeries) ;
- Renforcement des capacités ;
- Secours d'urgence.

Des 23 sous-projets visités, 21 sous-projets répondent aux critères d'éligibilité et sont entièrement justifiés points de vue sociale et économique. Il s'agit surtout des bâtiments construits en matériaux locaux (bois, latte de bambous, tôles) qui ont été détruits entièrement ; des bâtiments en dur dont seulement la toiture (fermes, tôles) a été enlevée ; des CSB déjà en état vétuste dont les murs d'élévation se sont fissurés davantage et des pistes devenues impraticables. Les fokolonana (villages) sont intervenus rapidement pour remettre temporairement les tôles pour ne pas interrompre l'enseignement des élèves là où cela était encore possible (ou chercher d'autres endroits comme des hangars pour continuer l'enseignement), enlever des arbres des voies d'accès etc.

Dans la partie B du rapport, la situation juste après le passage des cyclones montrant le degré des dégâts et la situation actuelle (travaux terminés ou en cours) sont illustrées par des photos pour un grand nombre de sous-projets visités.

Deux sous-projets (voire partie B projets 4 et 5 - réhabilitation des pistes Antalaha–Ambohisara 8,37 km et Ambohisara–Antombana 18,40 km) ne sont pas justifié selon l'auditeur pour différentes raisons. Lors de la descente sur terrain, il a été constaté que ces deux pistes sont en effet des tronçons successifs d'une route nationale (RN 5a Antalaha – Maromandia – 29 km), déjà bien dégradée avant le passage des cyclones faute d'entretien régulier. Ce sont des projets qui ne figurent pas sur la liste mère approuvée par le CNS, qui ne sont pas éligibles selon le Manuel des Procédures FID et qui dépassent la capacité de l'ONG internationale CARE malgré la bonne volonté de ses cadres travaillant dans l'antenne de CARE à Antalaha. CARE avait déjà bénéficié d'un premier financement (Union Européenne – programme ECHO et PAM) pour le traitement des points les plus critiques sur ces tronçons, l'enlèvement des troncs d'arbres et la construction de petits ouvrages temporaires en bois sur cette route afin de regagner l'accès à toutes les communes se trouvant le long de cet axe. Les travaux entrepris actuellement par CARE correspondent à une réhabilitation classique d'une route empierrée et il n'est pas possible que les communes ou les AUP entretiennent plus tard ce type de route comme cela dépasse largement leurs moyens en ressources humaines et financières. L'estimation du coût de ces travaux (3 tronçons d'une longueur totale de 29 km) évalué à

2.584.020.800 FMG (~ 250.000 dollars EU) est très sommaire - probablement une sous-estimation - et dépasse le plafond de financement (100.000 USD équivalent) qui peut être alloué à des pistes rurales par le FID.

Selon l'article 3 dans le contrat passé entre le FID et CARE, l'ONG est demandé de faire approuver le plan technique des infrastructures par le FID, ce qui n'a pas été le cas. Puis, l'annexe 1 du contrat (point 2.1.2 activité 1.1) mentionne comme indicateur la réhabilitation de 350 km de pistes rurales et voies fluviales et pas la réhabilitation de routes classées.

Recom². 1: Il est demandé à la Direction du FID qu'elle exige également des ONG internationales la liste des sous-projets retenus, qu'elle examine leur éligibilité et qu'elle contrôle le mémoire technique des infrastructures.

Par contre, les ONG nationales ont systématiquement soumis le mémoire technique de leurs sous-projets pour approbation par les Directions Régionales du FID.

3. CONCEPTION

Comme la majorité des sous-projets réhabilités ou reconstruits sont des bâtiments, une attention particulière a été donnée à leur conception.

D'abord, il est à souligner que les BE ont élaboré des mémoires techniques très rapidement (délai de 7 jours), souvent de bonne qualité, ce qui n'est pas du tout évident pour les réhabilitations. Pour ce qui concerne les reconstructions avec MOD assuré par le FID, les BE ont appliqués rigoureusement les normes anti-cycloniques établis depuis longtemps par le FID comprenant principalement une structure en béton armé (colonnes, linteaux, chaînage rampants, consoles) sur laquelle les madriers (pannes 16/6) sont fixées avec des attaches-pannes. Dans la DRT, ils ont même ajouté des barres anti-cycloniques (voire projet 22 dans la partie B) pour encore mieux fixer les tôles galvanisées. L'efficacité de cette conception anti-cyclonique a été clairement démontrée comme les bâtiments construits par le FID n'ont pas subi des dégâts. Ce n'est pas le cas pour d'autres projets comme le CRESED dont plusieurs bâtiments ont été endommagés.

Par contre, pour ce qui concerne le système de canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales venant de la toiture ou du terrain autour du bâtiment, la majorité de bâtiments neufs n'ont qu'un système de canalisation partielle. L'eau de pluie tombant sur le terrain argileux sali très vite les murs des bâtiments tous neufs créant un effet inesthétique et le besoin de repeindre les murs rapidement (voire photo 2 projet 13 pas encore achevé). Parfois, les gravillons restants de la construction sont mis autour des façades par l'entreprise sans facturation, mais cela reste insuffisant et n'est pas appliqué systématiquement.

Un très bon exemple est la reconstruction de l'EPP à Antohomadio (DRT) construite par l'entreprise LUCIANA pour laquelle le BE EMC² a prévu une cunette en béton autour du bâtiment (façade principale, façade droite et postérieure). La façade gauche a été protégée par des gravillons encastrés dans des briques récupérées de l'ancienne EPP détruite. Le coût de cet assainissement (1.554.000 FMG) n'est qu'environ 1% du coût total de l'investissement (163.479.125 FMG). En plus de la propreté accrue, cela évite que l'eau pénètre dans le sol, diminue la portance et cause des tassements différentiels (cause probable des fissures dans les anciens bâtiments localisés le long de la côte).

Recom. 2: Il est conseillé que les bâtiments construits ou réhabilités par le FID sont pourvu d'un système d'assainissement adéquat pour l'évacuation des eaux de pluies afin de garantir sa stabilité et sa propreté et, en même temps, de diminuer les besoins

² **Recom.** abréviation de recommandation

et les coûts d'entretien.

Quant aux réhabilitations, des colonnes en BA portant des fermes ont été ajoutées pour certains sous-projets. Par contre dans d'autres sous-projets, le BE a oublié de prévoir l'ancrage des pannes dans le chaînage (projet 8) ou a laissé des ouvertures entre la toiture et les murs d'élévation (projet 1 lot 2) qui causera des pressions plus élevées sur la toiture lors des vents forts.

Plusieurs ONG stratégiques locales ont reconstruit des salles de classe détruites en semi-dur ou même en bois (projets 15 et 19), probablement pour répartir les fonds alloués par le FID sur le plus grand nombre de sous-projets. Ces constructions ont été très bien réalisées par des tâcherons locaux à des prix unitaires (coût par m²) très modestes et celles-ci sont certes plus résistantes que les anciens bâtiments construits auparavant par des fokolonana et des parents d'élèves. Toutefois, il est à craindre que ces bâtiments subissent des dégâts lors de prochains cyclones type Gafilo.

Recom. 3: Vu la grande expérience du FID et d'autres projets comme le projet BIT/NORAD à Madagascar dans la conception anti-cyclonique, il sera souhaitable, à l'avenir, d'organiser un stage de formation court - recyclage des ingénieurs et des techniciens des BE et des ONG pendant quelques jours – leur rappelant les principes clés avant de les envoyer sur le terrain.

Dernièrement, en ce qui concerne les pistes, il faut faire une distinction entre les pistes de longueur limitée (type charretière ou piétonnière) qui assure une accessibilité minimale et des pistes ayant un trafic motorisé considérable (comme les projets 4 et 5 qui sont en effet des routes classées). Pour la première catégorie de pistes, un aménagement partiel a été prévu par les ONGs traitant uniquement les points critiques (piste Tanambao – Ampano) ou parfois même une réhabilitation entière avec un empierrement (projet 12 et 16). Un niveau d'aménagement se limitant au traitement des points critiques est mieux justifié pour ce type de pistes.

Par contre pour les projets 4 et 5 (qui en principe on n'aura pas dû sélectionner), l'élaboration d'un schéma d'itinéraire et plan d'aménagement correct par un spécialiste dans la matière est indispensable ainsi que des études hydrauliques minimales pour des ouvrages de franchissement d'une portée importante (>8m) afin de déterminer le débit de crue avec lequel ceux-ci seront conçus.

4. REALISATIONS

4.1 Qualité

En général, la qualité des travaux achevés (ou en voie de réalisation) est bonne aussi bien pour des travaux réalisés à l'entreprise ou des travaux faits par des tâcherons et de la main-d'œuvre locale (chantiers HIMO). Comme illustré dans la partie B, il y a quelques très belles réussites (réhabilitation du tribunal et du CSB à Antalaha, réhabilitation du PMI à Fénérive Est et la reconstruction de l'EPP à Saranonjana et plus particulièrement la reconstruction de l'EPP à Antohomadio).

Là où les travaux en cours ne sont pas satisfaisants, on constate un manque de suivi par le surveillant et surtout par l'ingénieur de contrôle (pas d'observations dans le journal de chantier). Ils profitent de la situation actuelle caractérisée par une surcharge de travail auquel les chargés de projets des DR du FID sont soumis. Il en résulte que les chargés de projets, ayant chacun plus de 50 sous-projets à suivre et malgré toute leur bonne volonté, ne sont pas du tout en mesure de contrôler rigoureusement le suivi effectué par les BE ou des ONG stratégiques.

Le recrutement récent de personnel additionnel n'aura qu'un effet positif à moyen terme car (i) ils (elles) auront besoin d'une période de rodage; et (ii) les moyens logistiques font défaut. Il est donc logique que des projets d'urgence tel que les activités post-cycloniques en souffriront dans un certain

degré.

En déléguant une partie des activités post-cycloniques à des ONG stratégiques, on avait probablement pensé que cette approche aurait pu soulager le travail des équipes du FID. Malheureusement, l'audit démontre qu'un suivi de leurs activités est fortement conseillé.

La vérification des sous-projets 12 (Projet de protection sociale - travaux d'assainissement de la piste vers l'EPP Amparatanana, création de latrines et d'espaces verts) et 19 (Réhabilitation du CEG Ampasimbe), mis en place par le biais de l'ONG SAMPATI dans la province de Toamasina, a fait ressortir qu'une partie des matériaux n'a pas été utilisée pour le premier sous-projet approuvé par le FID et qu'une partie des travaux n'a pas été réalisée pour le 2^{ème} sous-projet (travaux déjà réceptionnés sans avoir averti la DRA du FID).

Recom. 4: Malgré le volume trop élevé des tâches confiées aux chargés de projets, il est conseillé que les DR du FID soient toujours représentées lors de la réception des travaux. L'obligation d'associer les cadres du FID ou ses représentants devrait également figurer comme clause dans les contrats-type passés avec les ONG. Une autre possibilité est de déléguer ces tâches temporairement à des consultants individuels contractés par le FID pour une grappe de sous-projets.

4.2 Délai d'exécution

En général, le délai d'exécution a été respecté. Il y a quelques projets où l'entreprise a accusé de retards justifiés pour différentes raisons (jours de pluies sur la Côte Est, approvisionnement des matériaux de construction retardé par la fermeture des barrières de pluies dans la région de Vakinankaratra). Il faut mentionner également que la majorité des PME mènent plusieurs chantiers à la fois vu le grand volume des marchés attribués ces derniers mois et qu'elles n'ont pas été aidées par le retard occasionné par le FID dans le paiement des décomptes. Le pré-financement des matériaux de construction par les PME a été aggravé par la hausse des prix suite à l'inflation à Madagascar et la hausse des prix (acier, carburants) sur le marché international.

5. PASSATION DE MARCHES

Les procédures de passation de marchés applicables à la Sous Composante « Dégâts cycloniques », compte tenu de l'urgence des activités ont été allégées. Il s'agit principalement de :

- ❑ La réduction des délais de consultation et d'appel d'offres à 10 jours ;
- ❑ La sélection des PME sur la base d'un appel d'offres restreint ;
- ❑ La possibilité de passer un marché de gré à gré avec une ONG, partenaires relais, bureau d'études ou entreprise déjà installés dans une zone touchée par le cyclone qui sont capables d'intervenir directement. Il a été spécifié que la passation de marchés de gré à gré est utilisable uniquement dans le cas où il n'existerait pas de concurrent et que le partenaire choisi a prouvé sa compétence dans le domaine.
- ❑ Les méthodes exceptionnelles d'urgence ne sont applicables qu'aux marchés inférieurs à 50.000 dollars équivalents.

La mission d'audit a constaté que les trois Directions Régionales ont appliqué ces procédures allégées de façon différente :

a. Contrats de maîtrise d'œuvre

Pour 3 des 5 sous-projets audités ayant FID comme MOD, la Direction Régionale d'Antsiranana (DRD) a utilisé un appel d'offres restreint à quelques BE (variant de 2 à 4) pour une grappe de sous-

projets. Pour les deux autres sous-projets la DRD a décidé de passer un contrat de gré à gré sur la base d'évaluation des capacités restantes des BE encore disponibles, leurs zones préférentielles d'intervention et le nombre de projets à réhabiliter (200 sous-projets sur la Côte Est – Zone Sava) et de négocier les offres financières des BE, ce qui est justifié vu le nombre limité de BE performantes dans cette province. Le coût de la maîtrise d'œuvre par rapport aux coûts d'investissement varie entre 2,3% et 7,7%, ce qui est très bon marché.

Dans la Direction Régionale de Toamasina (DRA), les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués par entente directe après analyse et vérification des prestations antérieures des BE et leur capacité. Quatre BE ont été présélectionnés pour une grappe de 27 sous-projets avec possibilité de négociation de l'offre financière. Le coût de la maîtrise d'œuvre par rapport aux coûts d'investissement varie entre 4,1 % et 5,4 %, pour les sous-projets audités dans la DRA ce qui est très bas.

Finalement, la Direction Régionale d'Antananarivo (DRT) a attribué des contrats de maîtrise d'œuvre de gré à gré pour les deux sous-projets audités (dans la province où il y a le plus de BE), parce que le BE était déjà présent dans cette zone d'intervention, avait donné de satisfaction antérieurement et pourrait intervenir directement. Le montant des contrats est basé sur une offre financière soumise par le BE, jugé acceptable par la DRT quand elle restait dans la fourchette de 10 à 15% selon l'éloignement du site. Cette fourchette a été déduite des AO lancés dans les années passées pour des prestations de service demandées aux BE. La moyenne du coût de la maîtrise d'œuvre par rapport aux coûts d'investissement monte à 12%, ce qui est plutôt élevé car les TDR des BE ont été réduits pour des projets DC. Dans la majorité des cas, un appel d'offres restreint a été lancé par la DRT.

Recom. 5: Comme spécifié dans l'additif au MDP, il est recommandé que la passation de marchés de gré à gré est utilisable uniquement dans le cas où il n'existerait pas de concurrents. En plus, il est conseillé de mentionner dans le PV les raisons pourquoi on a utilisé cette mode de passation de marché.

b. Marchés de travaux

Suivant les PV de dépouillement des offres examinés, tous les marchés de travaux ayant le FID comme MOD ont été attribués correctement sur la base d'un appel d'offres restreint (le plus souvent limité à 3 ou 4 entreprises). D'abord la recevabilité des offres a été vérifiée, suivie par la vérification de l'éligibilité des offres. Une offre est dite recevable si les pièces suivantes sont présentées correctement : (i) offre présentée en 2 exemplaires dûment paraphés ; (ii) soumission signée et conforme au DAO ; (iii) planning d'exécution des travaux assorti de planning d'approvisionnement ; et (iv) Bordereau Détail Estimatif. Les conditions d'éligibilité stipulées dans le DAO sont : (i) prix de l'installation et repli de chantier inférieur à 5% du montant des travaux de l'entreprise ; (ii) quantité du BDE non modifiée et/ou prix complets et (iii) non imposition de certaines conditions par le soumissionnaire. Les marchés de travaux ont été attribués systématiquement à l'entreprise dont l'offre est recevable et éligible, classée première, c'est-à-dire la moins chère.

Comme ces procédures diminuent la concurrence, la DRD a renégocié l'offre financière de l'entreprise adjudicataire lorsque son offre était trop élevée par rapport au prix de référence ou lorsque certains prix unitaires étaient trop élevés.

La seule remarque qu'on peut faire est que le FID a été obligé quelques fois de scinder certains sous-projets d'envergure plus importante (par exemple sous-projets 1 et 2 réhabilitation du lycée et du tribunal) en deux pour appliquer ces procédures allégées. En principe, les méthodes exceptionnelles d'urgence ne sont applicables qu'aux marchés inférieurs à 50.000 dollars équivalents. Ce seuil est acceptable pour les projets communautaires classiques du FID d'envergure plutôt petite mais il est contraignant par exemple pour des projets tels que des bâtiments administratifs dans les villes secondaires comme par exemple Antalaha.

Dans le cas des projets post-cycloniques, selon l'auditeur, il y a le choix entre l'application plutôt

souple de ces procédures ou relever ce seuil de 50.000 dollars équivalents. Il ne faut pas oublier que ce seuil a été fixé lors de la préparation du FID I en 1992, entre-temps il y a une hausse de prix sur le marché mondial de la majorité des matériaux de construction (armatures, ciment) et du carburant. A Madagascar, cela a été senti encore plus vu l'inflation dont le pays a connu pendant le premier semestre de cette année. L'augmentation du coût par type de matériaux entre avril et juillet 2004 figure en annexe 4. Le projet Bâtiment HIMO du BIT/NORAD a calculé, avec le sous-détail des prix unitaires, que cela correspond avec une augmentation d'environ 20% pour des projets de construction d'écoles dans la Province de Toliary.

6. COÛT DES ETUDES ET DES TRAVAUX

(j'ai reçu seulement ce soir les derniers documents de SAMPATI et DRA). Je terminerai les tableaux y correspondant pendant ma mission aux Comores et je le complèterai dès mon retour le 27/10.

- coût maîtrise d'œuvre par rapport au coût des travaux
- coût unitaire par type de projet réalisé par MOD FID
- coût unitaire pour projets Protection Sociale (HIMO)
- coût unitaire par type de projet réalisé par ONG stratégiques (en régie ou avec des tâcherons)
- taux de MO dans des projets HIMO

7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

Le fonctionnement et l'entretien des infrastructures déjà achevées ont été discutés avec les bénéficiaires.

Les CSB déjà réhabilités se trouvent en milieu urbain (Antalaha et Fénériver-Est) et sont en pleine activité. Ces CSB niveau 2 ont de personnel médical (médecin, sage-femmes et infirmiers) en nombre suffisant plus un ou deux personnes qui entretiennent le bâtiment. Ils se réjouissent de pouvoir travailler dans un bâtiment presque neuf dont les installations électriques et sanitaires ont été renouvelées (absolument nécessaire comme ils ont été construits dans les années 60). Le CSB niveau 1, situé en milieu rural, que la mission a visité (en voie de reconstruction) est beaucoup moins fréquenté. Le personnel y affecté se limite à un infirmier d'état et une dispensatrice, responsable de la pharmacie de détail. Le nombre de consultations externes dépend aussi largement de la période de l'année (période de récolte ou de soudure).

En ce qui concerne les EPP, il faut d'abord souligner que les fokolonana conjointement avec les associations des parents d'élèves (FRAM) ont contribué bénévolement en démolissant l'ancien bâtiment, malgré le fait que le FID n'avait pas demandé une contribution dans des zones fortement touchées par les cyclones.

La mission d'audit a pu participer à une réunion du FRAM (sous-projet 20 EPP Saranonjana) dans le fivondronana de Vavatenina. Lorsque la mission est arrivée (pas du tout annoncée), ils avaient déjà écrit l'ordre du jour sur le tableau noir y compris plusieurs points sur l'entretien. Ceci est très encourageant et tout le monde a exprimé sa satisfaction de la reconstruction. Leur seule plainte concernait le non-paiement du transport des matériaux de construction fait par la main-d'œuvre locale (moellons, gravillons, caillasses etc.) à la demande de l'entreprise. Ceci n'était pas demandé par le FID comme contribution des bénéficiaires et fait partie du marché de l'entreprise (le montant s'élève à 3.660.000 FMG). Au cas l'entreprise refuse de payer ce montant, il est demandé à la DRA de le déduire ce montant de son dernier décompte.

Quant aux bâtiments administratifs déjà achevés (se référer par exemple au sous-projet 2), son entretien dépend largement des fonds y alloué par le ministère de tutelle. En tout cas, comme ces bâtiments ont été entièrement renouvelés, il est possible que le personnel – très satisfait de pouvoir travailler dans des conditions décentes – prenne plus soin de leur entretien.

En ce qui concerne les autres projets de genre productif mis en place par le biais d'ONG locales, pour lesquels elles sont censées mettre en place des comités de gestion ou d'entretien (volet IEC), il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'impact de leurs activités de sensibilisation et d'animation.

La mission a eu une bonne impression de la gestion du marché d'Antanifotsy (fivondronana de Sambava) où il y a une bonne collaboration entre la commune et l'association du marché (Association bouchers et marchands de légumes). La commune assure l'entretien principal du marché (employés de la commune) tandis que l'association du marché s'occupe du petit nettoyage quotidien. Ce sont des infrastructures marchandes qui génèrent des recettes pour la commune (les étals sont loués à 1.000 FMG/jour et les pavillons à 50.000 FMG/mois).

Finalement, quant à l'entretien des petites pistes réhabilitées en HIMO, des comités de pistes ont été pourvus de l'outillage nécessaire pour l'entretien. Toutefois, les responsables locaux des ONG n'étaient pas très optimistes car la coutume dans ces régions, qui ont de cultures de rente, est de payer pour des travaux manuels.

Recom. 6: Il est recommandé que le FID demande aux ONG de préciser dans leurs rapports finaux quelles activités de sensibilisation et d'animation qu'elles ont entreprises pour assurer l'entretien et quel système d'entretien qu'elles ont mis en place. Jusque maintenant, on ne trouve que de rapports classiques avec les

travaux réalisés et les dépenses effectuées.

8. LEÇONS PRINCIPALES

L'auditeur technique a constaté une grande satisfaction de la part des bénéficiaires pour les activités post-cycloniques par le FID. Seulement six mois après le passage des cyclones, un nombre significatif des sous-projets visités sont déjà opérationnel permettant la continuation de l'enseignement, la fourniture des soins de base, les travaux administratifs etc..

Cette satisfaction générale est due principalement aux facteurs suivants : (i) la rapidité d'intervention du FID et des ses partenaires-relais sur le terrain et (ii) la qualité des réalisations.

Toutefois, l'audit fait ressortir qu'un contrôle rapproché effectué par les Directions Régionales du FID reste indispensable même pour les activités de petite envergure mises en place par des ONG stratégiques. Un renforcement des capacités du FID, même si cela se fait seulement à titre temporaire (durée de la Sous-Composante), est absolument souhaitable.

Les recommandations citées dans les chapitres précédents ont été formulées d'une façon constructive, premièrement, en vue de rectifier le tir aujourd'hui où les activités sont en pleine réalisation et, deuxièmement, pour améliorer, à la fin de cette opération d'urgence, l'additif au Manuel de Procédures qui pourrait être utilisé pour des catastrophes naturelles auxquels le Madagascar est soumis périodiquement.

9. PROGRAMME DE LA 2^{ième} MISSION D'AUDIT PERIODIQUE

Il est proposé que la 2^{ième} mission d'audit périodique, programmé pour début décembre, se consacre sur les activités anti-cycloniques réalisées sur la côte Ouest, où plusieurs fivondronana ont été frappés fortement par les deux cyclones. En particulier, vu les constats faits lors de la 1^{ère} mission les sous-projets, mis en place par des ONG stratégiques, seront examinés de plus près.

De plus, il est proposé d'auditer (à posteriori) les activités d'UNICEF en secours d'urgence à Morondava où l'UNICEF a établi une base immédiatement après le passage des cyclones pour faciliter ces opérations. De même, les activités VCT mis en place par le PAM pourront être vérifiées car les vivres sont arrivés ce mois-ci.

PARTIE B – ACTIVITES POST-CYCLONIQUES DU FID VISITES

Province d'Antsiranana

- Projet 1 Réhabilitation 7 salles de classe + bureaux du Lycée Mixte Tanambao Lot 01
- Projet 2 Réhabilitation du tribunal à Antalaha (Salle d'audience et Bureau du Président)
- Projet 3 Assainissement et nettoyage plage Ancien port – Hôtel Nanie
- Projets 4 et 5 Réhabilitation des pistes Antalaha-Ambohisara (8,37 km) et Ambohisara-Antombana (18,40 km)
- Projet 6 Reconstruction EPP Ambohitsara
- Projet 7 Réhabilitation du CSB 2 (PMI) à Antalaha
- Projet 8 Réhabilitation 6 salles de classe répartis sur 3 bâtiments du CEG Antanifotsy
- Projet 9 Reconstruction de l'EPP Antaimby (4 salles de classe) répartis sur 2 bâtiments
- Projet 10 Réhabilitation du marché d'Antanifotsy

Province de Toamasina

- Projet 11 Réhabilitation du CSB 2 (PMI) à Fénérive Est
- Projet 12 Projet de protection sociale (travaux d'assainissement de la piste vers l'EPP Amparatanana, création de latrines et d'espaces verts)
- Projet 13 Reconstruction EPP Andranofeno
- Projet 14 Reconstruction CSB 1 Rantolava
- Projet 15 Reconstruction de l'école Shalom FJKM à Antsiranambanja
- Projet 16 Projet de protection sociale (assainissement d'une partie de la ville, enlèvement des ordures et réhabilitation de deux pistes à Soanierana Ivongo et une piste à Tanambao Matsokely)
- Projet 17 Construction neuve d'une EPP à Tanambao Matsokely
- Projet 18 Reconstruction EPP Andavaniobe
- Projet 19 Réhabilitation CEG Ampasimbe
- Projet 20 Reconstruction EPP Saranonjana

Province d'Antananarivo

- Projet 21 Réhabilitation du bureau de la commune de Faratsiho
- Projet 22 Reconstruction de l'EPP à Antohomadio
- Projet 23 Réhabilitation de l'EPP à Antanifotsy

ANNEXE 1 Termes de référence de la mission d'audit

1- CONTEXTE

Entre le 26 janvier et le 4 février 2004, le cyclone tropical Elita a frappé plusieurs fois Madagascar causant des ravages dans plusieurs districts, faisant 29 morts et 100 blessés. A peine un mois après Elita, un intense cyclone tropical Gafilo a frappé le pays le 7 Mars 2004 causant la mort de 76 personnes. Il est estimé que les cyclones ont laissé 305.812 gens sans abris.

Les cyclones ont causé des dégâts sérieux sur le système de production agricole de vastes régions. Environ 300.000 hectares au total ou 10% des surfaces agricoles de Madagascar ont été affectés. Environ 150.000 hectares de récoltes sont perdus, représentant 300.000 tonnes de céréales d'une valeur estimée à 92 millions de dollars des Etats Unis. Les dégâts subits par les infrastructures rurales accentuent la situation alimentaire déjà précaire. Environ 1.150 infrastructures économiques (ponts, irrigation, etc...) ont été détruites ou endommagées. En ce qui concerne les infrastructures sociales, il est estimé qu'autour de 3.977 écoles sont endommagées soit par l'inondation, soit par le vent qui a emporté les toits, et dans quelques cas elles sont complètement détruites. On a estimé que 637 centres de santé de base ont été également endommagés ou détruits par des vents forts ou par inondation. L'accès à l'eau potable et les conditions sanitaires ont été sévèrement compromis, aggravant les risques de la santé publique dans les districts les plus affectés. Le système sanitaire pourrait même devenir un problème critique dans ces régions inondées en augmentant les cas de diarrhée et autres maladies transmissibles ainsi que le risque de première manifestation de choléra.

Finalement, environ 1040 bâtiments administratifs ont été affectés.

2- ETENDUE DE L'AUDIT TECHNIQUE

Un audit technique périodique des activités du FID (Fonds d'Intervention pour le Développement) est requis. Ces activités sont couvertes par le Manuel de Procédures, Tome III, Chapitre sur « les procédures applicables à la sous-composante dégâts cycloniques » qui se présente comme suit :

- a) Filet de sécurité
- b) Réhabilitation ou reconstruction des infrastructures détruites ou abîmées
- c) Renforcement de capacités
- d) Secours d'urgence

Le Consultant examinera un nombre représentatif et varié de sous-projets dans ces catégories, financés aussi bien par le crédit IDA original que par le crédit supplémentaire et présentera des rapports au FID.

3- OBJECTIF

L'objectif de l'audit consiste à donner une opinion professionnelle sur :

- Le design technique des sous-projets
- La pertinence des méthodes de mise en œuvre
- La qualité de la construction
- L'analyse des coûts
- L'applicabilité de l'HIMO aux sous-projets ainsi que la performance des ONGs
- Les rapports techniques des parties prenantes : FID, Consultant, ONG, Communautés...
- L'impact des travaux sur l'environnement et sur le plan social

Plus spécifiquement, le Consultant devra :

- Au niveau de la passation des marchés.

S'assurer de la conformité des procédures utilisées avec le manuel de procédures existantes et les directives de la Banque : l'utilisation des documents - type d'appel d'offres ou de demandes de proposition, l'application correcte du mode de passation des marchés convenu, le respect de délais des différentes étapes de la procédure de passation des marchés par rapport aux objectifs prédéfinis. Préparer un tableau de synthèse de cette revue.

- Au niveau de l'exécution des activités

S'agissant des travaux. Vérifier la conformité des travaux et de leurs coûts avec les programmes prévus dans les contrats/protocoles d'accords (PAM, UNICEF...);

S'assurer de la qualité des travaux; les aspects de qualité d'achèvement des sous-projets devront être déterminés sur la base d'observations visuelles ;

Procéder à la vérification des principaux prix unitaires des marchés en s'appuyant sur les prix unitaires des matériaux les plus usuels et de la main-d'œuvre ;

Vérifier les prix unitaires des décomptes par rapport aux marchés, ainsi que montant des travaux réellement exécutés;

Vérifier les ratios de main d'œuvre obtenus sur les chantiers et les comparer à ceux qui ont été prévus ;

Vérifier les délais d'exécution des travaux réalisés et en cours par rapports aux délais contractuels. Préparer un tableau de synthèse pour chaque sous-projet analysé indiquant le type des travaux, le montant total, la catégorie d'entrepreneur (y compris ONG), et le retard encouru et la raison de ce retard le cas échéant. En cas d'éventuel retard constaté sur un chantier, analyser les dispositions qui ont été prises pour sa résorption et l'application des pénalités. Analyser le cas échéant le dépassement de coût, par type de travaux, montant du marché, catégorie d'entrepreneur, en tenant compte du budget estimé par l'ingénieur ;

S'agissant des fournitures. Vérifier que les fournitures ont été livrées conformément aux quantités et aux normes fixés dans les spécifications techniques, et au prix convenus dans le marché, et vérifier les certificats d'inspection le cas échéant ;

Au niveau du suivi et du contrôle : S'assurer que le processus de contrôle effectué par le FID permet un suivi correspondant aux règles en la matière ;

S'assurer que toutes les factures, autorisations, justifications de variations, de paiement, Procès verbal de réception provisoire sont disponibles et bien classés et que les paiements ont été effectués conformément aux termes du marché et dans les limites convenues.

4- FREQUENCE DE L'AUDIT

Le Consultant visitera Madagascar 3 fois pendant la période du crédit supplémentaire. Chaque visite durera 2 semaines pendant lesquelles le consultant sera régulièrement présent aux Bureaux du FID (à la fois au Bureau du FID Direction Générale et aux Bureaux des Directions Régionales du FID) pour examiner les dossiers des sous-projets et aller sur le terrain.

L'Auditeur visitera chaque Direction Régionale au moins une fois pendant la période du crédit supplémentaire.

L'Auditeur fera 3 missions à Madagascar suivant le calendrier ci-après :

- 1^{ère} mission : du 01 Octobre 2004 au 15 Octobre 2004
- 2^{ème} mission : du 01 Décembre 2004 au 15 Décembre 2004
- 3^{ème} mission : du 01 Juin 2005 au 15 Juin 2005.

5- MODALITES D'EXECUTION DE L'AUDIT TECHNIQUE

L'Auditeur sera présent au Bureau de la Direction Générale et aux Bureaux des Directions Régionales du FID pour examiner les dossiers des sous-projets.

Un résumé national des sous-projets réalisés sera fourni à l'Auditeur. Ses résumés seront également produits pour chaque province ainsi qu'un échantillonnage de communes.

Des dossiers spécifiques pour inspection détaillée supplémentaire seront choisis par l'Auditeur à partir de ces listes. Un programme de visite sur terrain sera établi pour chaque mission en utilisant également ces listes.

L'Auditeur visitera les provinces pour inspecter un échantillon de sous-projets. L'échantillonnage inclura des sous-projets exécutés par le FID (avec et sans consultants), par des ONGs et par les communautés elles-mêmes. L'échantillonnage comprendra tous les types de sous-projets. Pour le « Filet de sécurité » et « Réhabilitation ou reconstruction des infrastructures détruites ou abîmées », l'échantillonnage comprendra tous les types de sous-projets éligibles, c'est-à-dire : écoles, centres de santé de base, routes (HIMO et HIEQ (Haute Intensité d'Équipement), autres bâtiments publics (note : la réhabilitation de postes de police et prisons n'est pas éligible aux crédits IDA), adduction d'eau et marchés.

Chaque province sera visitée au moins une fois par l'Auditeur durant la mise en œuvre du crédit.

L'audit comparera les travaux entrepris et les informations contenues dans le document de la Situation Nationale des Dégâts Cycloniques du FID. Là où des contradictions existent, l'Auditeur enregistrera et évaluera les procédures utilisées par le FID et la communauté pour la réallocation des fonds du sous-projet.

Les champs d'inspection de la mise en œuvre du sous-projet incluront une variété de sites avec quelques uns en cours de construction et d'autres déjà finis. Les plannings d'exécution du sous-projet seront comparés avec les travaux exécutés. Les superviseurs de construction seront interviewés pour vérifier leur compréhension de la mise en œuvre technique du sous-projet. Les budgets des sous-projets seront examinés par rapport aux travaux exécutés.

6- STRUCTURE DU RAPPORT

L'auditeur résumera verbalement les conclusions de chaque mission avec les représentants du FID avant de terminer la mission. Ce résumé inclura une brève explication des conclusions fondamentales faites pendant la mission.

L'Auditeur rédigera un rapport à soumettre au FID à la fin de sa mission qui comprendra :

- Un sommaire des activités entreprises durant la mission
- La liste des sites des sous-projets visités et leur statut
- Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

- Evaluation technique des sous-projets
- Revue des budgets des sous-projets et coûts
- Recommandations

ANNEXE 2 Programme de la mission d'audit

Date	Activités	Responsable
1/10/2004	Revue du document « Supplemental credit document for the Community Development Project »	Consultant
2/10	Voyage Bruxelles – Milan – Antananarivo	idem
3/10	Préparation de la mission d'audit	idem
4/10	Réunion avec la DG du FID sur le contenu de l'audit, la collecte des documents de base et le programme de travail	DG FID et consultant
5/10	Revue des documents de base	Consultant
6/10	Départ pour Antalaha et visites des projets	Cadres DRD et consultant
7/10	Visites des projets à Antalaha	Cadres DRD et consultant
8/10	Visites des projets à Sambava	Cadres DRD et consultant
9/10	Retour à Antananarivo Réunion avec UNICEF sur leurs interventions	Consultant et cadres UNICEF
10/10	Rédaction du rapport sur projets DC – DRD	Consultant
11/10	Réunions avec PAM Départ pour Toamasina (vol à 18 h)	Consultant
12/10	Visite projets dans la province de Toamasina	Cadres DRA et consultant
13/10	Visite projets dans la province de Toamasina	Cadres DRA et consultant
14/10	Visite projets dans la province de Toamasina	Cadres DRA et consultant
15/10	Retour à Antananarivo (vol à 7h) Analyse dossiers projets Faratsiho	Cadres DRT et consultant
16/10	Visite des projets à Faratsiho	Cadres DRT et consultant
17/10	Rédaction du rapport sur projets DC – DRA et DRT	Consultant
18/10	Visite d'un projet à Antanifotsy. Rédaction constats et recommandations principaux	Consultant
19/10	Soumission de la version provisoire du rapport d'audit	Consultant
28/10	Discussion de la version provisoire du rapport d'audit	DG et consultant
28-30/10	Rédaction de la version principale du rapport d'audit	Consultant
30/10	Voyage Antananarivo – Milan – Bruxelles	

ANNEXE 3 Liste des personnes rencontrées

FID

Direction Générale

M. Davida RAJAON	Directeur Général
M. Rasendra RATSIMA	Directeur Technique
M. Jacky Roland RANDRIMBIARISON	Responsable suivi et évaluation
M. Julien RASELISON	Directeur Administratif et Financier

Direction Régionale d'Antsiranana

M. Josian TANJAKA	Chargé des Opérations
-------------------	-----------------------

Direction Régionale de Toamasina

M. Raymond RANDEMA	Directeur Régional
Mlle Marie Egyptienne SETILAHY	Chargé de Projets

Direction Régionale d'Anatanarivo

M. Richard RAKOTOSOLOMALANA	Directeur Régional
M. Vonjy ANDRIAMALALA	Chargé de Projets

UNICEF

M. Bashige BASHIZI	Coordonnateur des Programmes
Mme Béatrix WEIDE	Administrateur des Approvisionnements et de la logistique

ONG stratégiques

M. Mark DRIPCHAK	Chef de Projet CARE Antalaha
M. Solofosoa ANDRIANARIVO	Coordinateur Technique CARE Antalaha
M. Dinbisoa RASANDIFARA	Responsable Technique CARE Antalaha
M. Daddy TSINLONINA	DAF STK
M. Douglas RAJAONARIVONY	RAF SAMPATI

Communes

M. Jean Claude PIERRE NADAL	Maire de Sambava
M. Julien INDRIANDRO	Maire d'Ampasimbe
M. Aimé Jean Clément ANDRIANJAFY	Maire de Faratsiho

ANNEXE 4 Comparaison des prix des matériaux de construction

PROJET HIMO BATIMENT COMPARAISON DES PRIX DES MATERIAUX

N°	DESIGNATION	UTE	PRIX UNITAIRE		Augmentation en %
			avr-04	juil-04	
1	Ciment	Tonne	1.100.000	1.950.000	77%
2	Gravillon	m3	75.000	80.000	7%
3	Sable	m3	75.000	85.000	13%
4	Eau	m3	20.000	32.000	60%
5	Planche de 4m	U	13.000	18.000	38%
6	Bois carré de 5	U	12.500	16.500	32%
7	Pointe 60 ou 70	kg	10.000	17.000	70%
8	Moellons	U	500	750	50%
9	Pièrres cassées 40/70	m3	80.000	85.000	6%
10	Bois ronds	U	3.500	5.000	43%
11	Fer diam 6	barre	30.000	50.000	67%
12	Fer diam 8	barre	40.000	80.000	100%
13	Fil recuit	kg	20.000	21.000	5%
14	Planches de ferme 10*2.5	U	12.500	20.000	60%
15	Fer cornière de 30	barre	60.000	140.000	133%
16	Boulon de 8	U	1.500	4.500	200%
17	Boulon de 12	U	2.000	7.000	250%
18	Fil galva de 3 mm	ml	4.500	6.000	33%
19	Extenseur à pas de vis	U	12.500	15.000	20%
20	Madrier pour pannes	U	24.000	40.000	67%
21	TOG 63/100è de 3m	U	125.000	198.000	58%
22	TOG 63/100è de 2.5m	U	105.000	152.000	45%
23	Voliges de pin	paquet de 10	165.000	178.000	8%
24	TPG 10/10	m2	100.000	280.000	180%
25	Portes et volets	m2	115.000	320.000	178%
26	Fer plat 20*2*6	U	54.000	64.000	19%
27	Fer plat 30*3*6	U	60.000	81.000	35%
28	Fer plat 40*4*6	U	78.000	96.000	23%
29	Serrure vachette	U	138.000	180.000	30%
30	Targette de 12	U	15.000	17.000	13%
31	Peinture glycérophtalique	kg	35.000	58.000	66%
32	White spirit	l	13.750	26.500	93%
33	Chaux	kg	1.800	2.400	33%
34	Sel	kg	1.000	1.100	10%
35	Ardoisine	kg	15.000	25.000	67%